



FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE
ÉQUITABLE PAR LA PROMOTION DE LA PÊCHE
DURABLE DANS LA RÉGION DE L'AE-AA-OI

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE, DE
L'ENVIRONNEMENT, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT.
CENTRE NATIONAL DE CONTROL ET DE SURVEILLANCE DE PÊCHE**

**ATELIER SUR LE SYSTÈME D'ENREGISTREMENT ET DE L'OCTROI
DE LICENCES POUR LA PECHE ARTISANALE DURABLE DANS LA
REGION DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN
TANANARIVE LE 21 AU 22 MAI 2024**

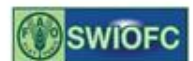
Promu et financé par



Partenaires de mise en oeuvre



COMMISSION DE
L'OCEAN INDIEN





DONNEES DU SECTEUR

- ZEE : 160.000 KM²
- Plateau continental estimé : 900 KM²
- Longueur de Côtes : 427 KM²
- Production annuelle : 16.000 tonnes
- Nombre de pêcheurs estimés : 8500
- Nombre d'embarcations pêche artisanale estimées: 5000
- Nombre des villages de pêche : 135
- Nombre de pêcheurs enregistrés avec carte professionnelle: 6767
- Nombre des pirogues pêche traditionnelle à pagaie : 4381
- PIB : 8 %



APERÇU DE LA PÊCHE ARTISANALE

- La pêche aux Comores est presque exclusivement artisanale. Elle exploite essentiellement les espèces pélagiques et contribue pour une bonne part à la disponibilité de matières protéiques animales puisqu'elle assure la quasi-totalité des approvisionnements du marché national en poisson destiné à la consommation domestique.
- La pêche Comorienne contribue significativement à la réduction du chômage et à l'amélioration des revenus des familles défavorisées, notamment celles situées en milieu littoral. La pêche fait travailler environ 6% de la population sous forme d'emplois directs (8.500 postes) et d'emplois indirects (24.000 emplois). La production annuelle avoisine 16.000 tonnes de poisson pour un chiffre d'affaires global de plus de 14 milliards de francs comoriens.



PROCESSUS D'ENREGISTREMENT

- Depuis 2019, un nouveau système d'immatriculation des embarcations de pêche artisanale motorisées inférieures à 12M est mis en place. Un manuel des procédures est élaboré, il décrit toutes les étapes opérationnelles, les formulaires dans les différentes phases: (I) Phase Massive; (II) Phase Transitoire; (III) Phase Routinière.
- Les opérations de Mutation, de changement de propriétaire, les descriptions et matériels de marquages, les cartes grises d'immatriculation.
- Un nouveau système d'enregistrement des pêcheurs est mis en place depuis 2018 avec distribution des cartes professionnelles payantes.
- En 2014, une enquête cadre a été réalisée. Il consiste en un recensement exhaustif des villages de pêche, leurs sites de débarquements et ses caractéristiques physiques, les différents types d'embarcations et leurs caractéristiques, les différents types d'engin et la saisonnalité des activités de pêche.



CNCSP CENTRE

Utilisateur ▾

ACCUEIL

SUIVI DOSSIER

FORMULAIRES <

INTERVENANTS <

IMPRESSIONS

STATISTIQUES

PAIEMENT



DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (IDARA YAHO WLOZI)

PREMIER PROJET DE GOUVERNANCE DES PECHEES ET CROISSANCE PARATGEE DU SUD OUEST DE L'OCEAN IN

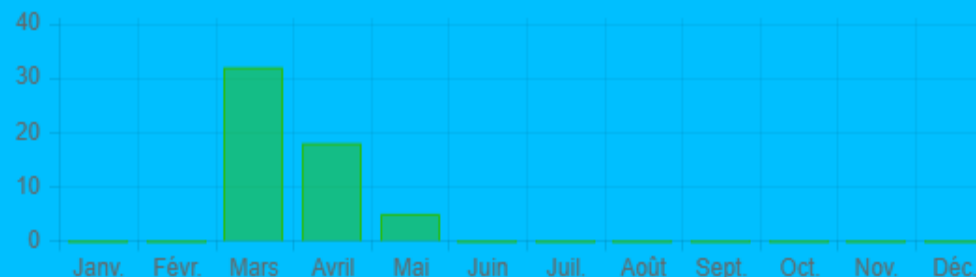
Tableau de bord

Immatriculations
actives

2213

Nombre total

Immatriculations

Nombre total de
pêcheurs

4628

Pêcheurs

Nombre total des
dossiers en cours

23

Non validé(s)

Nombre total de
mutations

38

Mutations



PROCESSUS D'OCTROI DES LICENCES

- Les articles 19, 20 et 22 du (Décret 15-050-PR) portant application du code de pêche, définissent les modalités pour l'octroi des licences
- Le taux de redevance annuelle pour la pêche artisanale est fixé à 1500 KMF par unité de puissance motrice exprimé en CV.
- Un arrêté ministériel (Pêche et finance) vient d'être signé pour mettre en place le système du REGI et la mise en œuvre de paiement des licences pour la pêche artisanale.
- Une campagne de sensibilisation va démarrer dans les prochains jours.

IMAGES

